

CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE PARRAINAGE CIVIL

Félicitations,

Vous avez choisi de célébrer le baptême civil de votre enfant en notre maison commune et nous en sommes très heureux.

Ce document doit vous permettre de constituer le dossier auprès du service des Affaires générales.

L'ensemble des pièces justificatives est à déposer au service affaires générales à la Mairie annexe ou à l'Espace solidarité afin de fixer la date de la cérémonie.

Pièces à fournir :

Par les parents :

- Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois ou livret de famille
- Pièces d'identité des parents
- Justificatif de domicile récent
- Indication du nombre de participants :

Adultes :

Enfants :

Par les parrains et/ou marraines :

- Copies des pièces d'identités du parrain et/ou de la marraine choisi(s)
- Copie d'un justificatif de domicile récent

***A l'issue de la cérémonie, une réception sera organisée par la Municipalité
(réservé aux parents mitryens)***

ATTENTION : LE BAPTÊME CIVIL NE PRODUIT PAS D'EFFET JURIDIQUE. C'EST UN ENGAGEMENT MORAL D'ORDRE PUREMENT PRIVÉ ENTRE LES PARENTS ET LES PARRAINS/MARRAINES À L'ÉGARD DE L'ENFANT.